



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00628510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 47. Travaux sur le site de la Citadelle et sur les fortifications classées UNESCO - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 - Poursuite de l'opération - Lancement des travaux de la phase 4 - Demandes de subventions

Délibération n° 2020/006285

**Travaux sur le site de la Citadelle et sur les fortifications classées UNESCO
 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020
 Poursuite de l'opération - Lancement des travaux de la phase 4
 Demandes de subventions**

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 2	24/11/2020	Favorable unanime

Résumé :

Le 19 septembre 2019, le Conseil Municipal autorisait la poursuite du programme d'études et de travaux pour la phase 3 des travaux sur le site de la Citadelle et sur les fortifications classées UNESCO. L'ensemble des travaux de cette phase est situé à la Citadelle et comporte : l'Escarpe 88, l'Escarpe 80, la Demi-Lune 81 ainsi que l'escalier d'accès au Musée Comtois. Les travaux sont toujours en cours hormis la restauration de l'escalier d'accès au Musée Comtois qui est achevée.

Aujourd'hui, les travaux de la phase 4 peuvent être lancés.

1 - Contexte

Pour mémoire, l'opération concerne la restauration de l'ensemble des fortifications classées à l'UNESCO.

Il s'agit donc de l'ensemble de la Citadelle et des remparts de la rive gauche du Doubs ainsi que les fortifications Vauban situées dans les secteurs Arènes et Battant.

Le 19 juin 2014, dans la continuité du CPER 2007/2013, le Conseil Municipal a décidé de lancer un marché de maîtrise d'œuvre en vue de réaliser un diagnostic sur la Citadelle, les remparts de la Rive gauche et les ouvrages du secteur Arènes Battant.

M. Paul Barnoud Architecte en chef des Monuments Historiques a été retenu pour la réalisation d'un diagnostic sur l'ensemble des ouvrages des Fortifications UNESCO. Ce diagnostic réalisé sur 93 ouvrages a révélé qu'environ 30 % des ouvrages étaient en mauvais ou en très mauvais état.

Par conséquent, les opérations retenues dans le programme des Fortifications UNESCO participent à une amélioration de la sécurité des visiteurs et personnels de la Citadelle, des piétons et automobilistes pour les secteurs de la Rive gauche et d'Arènes Battant. Ce programme a été construit en étroite collaboration avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques de la DRAC, l'équipe de M. Paul Barnoud A.C.M.H. ainsi que la Citadelle et la Direction Voirie afin de prendre en compte les contraintes de chacun.

Par délibération en date du 6 avril 2017, le Conseil Municipal a approuvé le programme et l'enveloppe prévisionnelle des opérations de restauration des fortifications classées à l'UNESCO inscrites dans le contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 signé le 3 juillet 2015. Les travaux de la phase 1 ont été réalisés sur les Remparts de la Gare d'Eau, rive gauche.

Le 20 septembre 2018, le Conseil Municipal prenait acte de l'avancement de l'opération et autorisait la poursuite des études et du programme d'études et de travaux pour la phase 2.

Actuellement, dans ce cadre, l'Architecte en chef des Monuments Historiques, M. Barnoud, conduit la dernière opération à savoir la restauration du Quai Vauban. Les autres opérations de cette phase, Magasin à poudre du front St-Etienne et le Rempart du glacis côté Rivotte à la Citadelle ainsi que la Courtine Saint-Paul Rive Gauche sont terminées.

Le 19 septembre 2019, le Conseil Municipal prenait acte de l'avancement de l'opération et autorisait la poursuite des études et du programme d'études et de travaux pour la phase 3. L'ensemble des travaux de cette phase se situe à la Citadelle : l'Escarpe 88, l'Escarpe 80, la Demi-Lune 81 ainsi que l'escalier d'accès au Musée Comtois. Les travaux sont toujours en cours hormis la restauration de l'escalier d'accès au Musée Comtois qui est achevée.

Aujourd'hui, les travaux de la phase 4 peuvent être lancés. Ils concernent les 5 lots suivants :

Lot(s)	Désignation
1	CITADELLE - Escarpement Rivotte - Maçonnerie - Pierre de taille
2	RIVE GAUCHE BASTION DE L'ARCHEVÊQUE - Maçonnerie - Pierre de taille
3	ARÊNES - BATTANT - Chemin couvert du Front de Battant et Bastion de Battant - Maçonnerie - Pierre de taille
4	RIVE GAUCHE - TOUR NOTRE DAME - Maçonnerie - Pierre de taille
5	RIVE GAUCHE - TOUR NOTRE DAME - Laves calcaires

2- Coûts des opérations de la phase 4 et actualisation du CPER 2015-2020

Le résultat de la consultation des entreprises de la phase 4 a permis d'actualiser les coûts des opérations restant à engager dans ce cadre, conformément au tableau ci-dessous :

Opérations Phase 4	Montants TTC des études	Montants TTC des travaux	Montants TTC avenants aux études et SPS	Montants TTC Aléas et révisions de prix	Total TDC TTC	Total TDC HT
Citadelle Escarpement côté Rivotte	30 720 €	676 618 €	0 €	69 448 €	776 786 €	647 322 €
Bastion de l'Archevêque	19 200 €	403 925 €	0 €	41 544 €	464 669 €	387 224 €
Chemin Couvert du Front Battant	16 896 €	417 199 €	0 €	42 389 €	476 483 €	397 070 €
Bastion de Battant	9 984 €	354 280 €	0 €	35 996 €	400 261 €	333 550 €
Tour Notre Dame (lots 4-5)	16 128 €	1 021 133 €	25 344 €	101 939 €	1 164 544 €	970 453 €
TOTAUX	92 928 €	2 873 155 €	25 344 €	291 316 €	3 282 744 €	2 735 620 €

Pour rappel, la délibération du 6 avril 2017 adoptant le programme global de restauration du patrimoine Vauban UNESCO prévoyait un coût d'investissement à 6 000 000 € TTC Toutes dépenses confondues, soit 5 000 000 € HT.

En fonction des dépenses réalisées et restant à effectuer sur chaque phase prévue dans le programme de réalisation des restaurations sur la période du CPER 2015-2020, le coût global des études et travaux est actualisé comme suit :

CPER initial Phases	Montant total TTC TDC	Montant total HT TDC
Phase 1	591 476 €	492 897 €
Phase 2	1 108 520 €	923 767 €
Phase 2 Quai Vauban	845 270 €	704 392 €
Phase 3	2 112 444 €	1 760 370 €
Phase 4	3 282 744 €	2 735 620 €
TOTAUX	7 940 454 €	6 617 046 €

Au terme des réalisations sur les premières phases inscrites au CPER 2015-2020 et des résultats des consultations des entreprises de la phase 4, il apparaît un dépassement de 1 940 454 € TTC par rapport à l'enveloppe initiale prévisionnelle de 6 000 000 € TTC.

Cette évolution s'explique principalement d'une part, par des travaux supplémentaires incontournables sur la phase 3 et d'autre part par le dépassement des opérations inscrites dans la phase 4.

Globalement les désordres constatés se sont avérés plus importants que ceux rapportés dans le diagnostic sanitaire initial.

En ce qui concerne les travaux supplémentaires de la phase 3, on peut citer notamment :

- une consolidation d'une partie de rempart de la demi-lune 81 au niveau du parking du personnel de la Citadelle,
- des travaux complémentaires de drainage et d'étanchéité de la casemate de l'escarpe 80,
- la réparation d'évents et le remplacement de pierres de taille supplémentaires sur la demi-lune 81 et l'escarpe 80.
- suite à l'arrêté biotope la création de nichoirs (Choucas des tours, Faucon crécerelle et Martinet noir).

En ce qui concerne le dépassement de la phase 4, on peut citer notamment :

- des contraintes imposées aux entreprises dans le cadre du fonctionnement de la Citadelle et celles de l'arrêté biotope imposant un arrêt des travaux de 8 mois sur l'opération Escarpement Rivotte,
- une complexité de mise en œuvre des installations de chantier en lien avec la circulation importante sur l'avenue Edgar Faure pour l'opération Chemin Couvert du Front Battant et Bastion de Battant,
- l'intégration de travaux non prévus initialement sur l'opération Tour Notre Dame. Les travaux portaient uniquement sur la restauration de la couverture en lave de la Tour. Il s'avère que la restauration de cette couverture ne peut se réaliser sans intégrer celle de la Courtine qui rejoint le mur d'échiffre, ces couvertures étant très imbriquées.

Par conséquent, afin de rester dans l'épure de l'enveloppe initiale de 6 000 000 € TTC prévue sur la période 2015-2020 et fixée en concertation avec la DRAC et les autres partenaires (Région BFC, Département du Doubs et Grand Besançon Métropole), il est proposé de n'engager avant la fin d'année 2020 que les lots 1 et 3 de la phase 4, soit :

- La restauration de l'Escarpement Rivotte à la Citadelle,
- La restauration du Chemin couvert du Front de Battant et du Bastion de Battant sur les secteurs Battant-Arènes.

Ce choix d'opération a été effectué en concertation avec la DRAC.

S'agissant des lots 1 et 3, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature de l'opération	Total HT	Financement en € HT				
		DRAC 40 %	Région Bourgogne Franche-Comté 20 %	Département du Doubs 10 %	GBM 10 %	Ville de Besançon 20 %
Citadelle Escarpement côté Rivotte	647 322 €	258 929	129 464	64 732	64 732	129 464
Chemin Couvert du Front Battant	397 070 €	158 828	79 414	39 707	39 707	79 414
Bastion de Battant	333 550 €	133 420	66 710	33 355	33 355	66 710

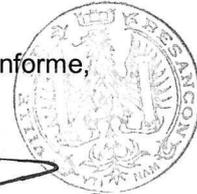
La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Les lots restant à réaliser au titre de la phase 4 (restauration du Bastion de l'Archevêque et de la Tour Notre-Dame dans le secteur Rive Gauche), seront engagés hors CPER 2015-2020, dans le cadre d'une contractualisation ultérieure ou hors contractualisation, sur la période post-2020, sous réserve des financements obtenus des partenaires et dans le cadre d'une délibération du Conseil Municipal ultérieure.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- prend acte de l'avancement du programme de restauration prévu dans le CPER 2015-2020 et autorise l'engagement de la phase 4 au titre des opérations pré-citées,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Bourgogne Franche-Comté, du Département du Doubs, de Grand Besançon Métropole et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les conventions éventuelles à intervenir.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1